

BANQUETS LOC SA

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION

Confirmation de commande

Toute commande doit être confirmée par écrit en retournant le devis signé par fax ou par mail avant 10h de la veille ouvrée du jour de la livraison ou de l'enlèvement.

Il peut être demandé par Banquets Loc SA un acompte à la confirmation de commande.

Toute confirmation de commande entraîne l'acceptation des conditions générales de location.

Tarifs

Les tarifs en vigueur sont valables pendant l'année civile indiquée sur la liste de prix.

Les prix exprimés sont soumis à un taux de TVA légal de 8%.

Les tarifs de location ne comprennent ni le transport ni aucune assurance.

Les assiettes et les verres sont loués en bacs pleins.

Les prix de location sont calculés pour 1 utilisation. En cas d'utilisation prolongée, il sera rajouté par jour supplémentaire d'utilisation, un forfait équivalent à 25% du montant de la location.

Un forfait administratif de 15 F est ajouté à toute commande inférieure à 100 F HT.

Annulation

Toute commande confirmée peut être annulée dans un délai de 2 jours ouvrés avant le jour de la livraison ou de l'enlèvement.

En cas d'annulation tardive inférieure à ce délai, il sera facturé un montant forfaitaire équivalent à 30% du montant de la commande.

Transport

Les frais de transport sont calculés selon un barème qui tient compte du volume de la commande, du type de véhicule utilisé, du nombre de personne(s) et du lieu de livraison/reprise.

Les frais de transport tiennent compte d'un accès facile au lieu de livraison/reprise.

Tout accès entraînant une manutention supplémentaire fera l'objet d'une facturation complémentaire au tarif horaire de manutention en vigueur.

Banquets Loc SA ne pourra être tenue responsable de tout retard de livraison/reprise dû à un cas de force majeure (intempéries, grève, accidents, ...).

Utilisation - restitution

Le Client donneur d'ordre est responsable du matériel mis à sa disposition. Il s'engage à l'utiliser conformément à sa destination usuelle et à prendre les dispositions nécessaires de surveillance pour en assurer la sécurité.

Le matériel commandé est livré propre. Il est restitué non lavé mais débarrassé de tout déchet et remis dans les conditionnements d'origine.

Tout matériel cassé ou perdu fera l'objet d'une facturation complémentaire selon les tarifs de remplacement en vigueur.

Tout matériel loué sera facturé même en cas de non-utilisation.

Un inventaire contradictoire entre le Client donneur d'ordre et Banquets Loc SA est effectué à la livraison et à la reprise du matériel. En l'absence d'un représentant du Client donneur d'ordre, le décompte de Banquets Loc SA ne pourra être contesté.

Délai de règlement

Le délai de règlement des factures de Banquets Loc SA est de 30 jours après le jour de livraison du matériel. Toute facture non payée dans le délai imparti fera l'objet d'une facturation d'intérêts de retard équivalents à 1,5 fois le taux légal.

Banquets Loc SA se réserve le droit de demander à la livraison ou à l'enlèvement du matériel 1 acompte pouvant être de 100% du montant de la commande.

Juridiction

En cas de contestation, seul le tribunal du Siège social de Banquets Loc SA sera compétent.